

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
APPEL À PROJETS L'AGITATEUR
FONDATION UNIVERSITÉ BRETAGNE SUD

Article 1 : Présentation générale de l'appel à projets

Dans son plan stratégique la Fondation Université Bretagne Sud a inscrit l'organisation d'un appel à projets à destination des étudiants. Une action qui vise à soutenir, favoriser, stimuler les initiatives étudiantes individuelles et collectives (projets associatifs, entrepreneuriaux, défis ...). L'appel à projets veut également favoriser l'interaction entre les étudiants et les acteurs socio-économiques du territoire.

Article 2 : Objectifs

Les projets présentés à l'appel à projets doivent mettre en œuvre des actions concrètes prioritairement dans les domaines en lien avec le sport, la culture, le développement durable et la solidarité.

Article 3 : Personnes habilitées à présenter une offre

L'appel à projets est ouvert à l'ensemble des étudiants de l'Université Bretagne Sud inscrits dans les différentes composantes, la Faculté de Droit de Sciences Économiques et de Gestion, la Faculté de Sciences et Sciences de l'Ingénieur, la Faculté de Lettres Langues, Sciences Humaines et Sociales, les Instituts Universitaires de Technologie de Vannes et Lorient et l'École Nationale Supérieure d'Ingénieurs de Bretagne Sud. L'appel à projets est également ouvert aux étudiants en doctorat inscrits à l'école doctorale de l'Université Bretagne Sud.

Les étudiants ayant candidaté à l'appel à projets L'Agitateur de 2021/2022, 2022-2023 et 2023-2024 peuvent déposer à nouveau leur projet à condition que ce dernier bénéficie d'une évolution.

Article 4 : Candidature et critères de sélection

Le projet peut relever d'une initiative individuelle, portée par un seul étudiant, ou d'une initiative collective, portée par plusieurs étudiants.

Le porteur de projet s'engage à respecter les valeurs éthiques telles que le respect, l'intégrité et la transparence dans le cadre du dépôt de son projet. Le dépôt de candidature se fait via le dossier de candidature à renseigner en ligne complété des deux annexes de ce même règlement (budget et autorisation de droit à l'image) selon le calendrier défini dans l'article 6.

Les critères de sélection seront les suivants :

- L'intérêt sociétal et innovant ou exemplaire du projet, apprécié au regard des thématiques définies dans l'article 2.
- Ou l'intérêt sociétal et innovant ou exemplaire du projet, appréciés au regard des valeurs portés par la Fondation Université Bretagne Sud et l'Université Bretagne Sud pour la thématique libre.
- La faisabilité technique et financière
- La démarche active de communication et de valorisation des actions,
- L'impact sur le territoire de l'Université Bretagne Sud (le territoire d'implantation de votre campus, au-delà le Morbihan ou la Bretagne)

La sélection des lauréats se fera par un jury composé de la Présidente de l'Université Bretagne Sud, du Président de la Fondation Université Bretagne Sud, des membres de la commission soutien vie étudiante de la Fondation Université Bretagne Sud.

Article 5 : Prix

Trois projets pourront se voir récompensés de la manière suivante :

- Un accompagnement dans l'ingénierie du projet
- Un soutien à la valorisation du projet et à sa visibilité
- Une aide financière à hauteur de 1 500€ maximum.

Article 6 : Calendrier

- Ouverture de l'appel à projets : mardi 12 novembre 2024
- Date limite de dépôt des dossiers : dimanche 25 février 2025
- Communication des résultats / remise des prix aux lauréats : 20 mars 2025

La Fondation Université Bretagne Sud se réserve le droit de modifier le calendrier, les candidats en seront prévenus le cas échéant.

Article 7 : Communication et publication liées aux projets

La Fondation Université Bretagne Sud se réserve le droit de communiquer au sein de l'université, mais également dans la presse, sur les différents projets. Une demande de droit à l'image est à remplir (voir en annexe).

Article 8 : Divers

Les porteurs de projets peuvent solliciter le référent administratif et financier de l'appel à projets (fondation@univ-ubs.fr) pour des renseignements complémentaires, avis et conseils sur leur projet.

Pour toutes questions sur le montage du projet sur des points spécifiques (marketing, budget etc.), un mentor pourra être attribué.

Annexe 1 - Modèle de budget

Charges		Produits	
Libellé	Montant	Libellé	Montant
Achats		Participation Fondation UBS demandée	
		Autres recettes	
Autres services extérieurs			
		Autofinancement	
TOTAL Charges	- €	TOTAL produits	-€

Annexe 2 – Formulaire droit à l'image

AUTORISATION DU DROIT A L'IMAGE

Je soussigné (Nom Prénom du jeune majeur)

domicilié au (adresse du jeune majeur).....

.....
certifie donner à la Fondation Université Bretagne Sud l'autorisation de reproduire ou de représenter, à titre gratuit, la ou les photographies ou vidéos me représentant .

Cette autorisation emporte le droit de reproduire et de publier l'œuvre par imprimerie, dessin, gravure, photographie, moulage ou tout autre procédé des arts graphiques, et le droit de la représenter par exposition, projection publique, télédiffusion, CD-ROM, DVD, Blu-Ray, réseaux informatiques intranet/internet etc. Les légendes accompagnant la reproduction ou la représentation de ces photographies ne devront porter atteinte ni à la réputation, ni à la vie privée des personnes concernées.

Fait àle.....

Signature